

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

ACTE N° CM-20191210-027

du 10 décembre 2019

n°027

page 1/2

EXTRAIT :



Nombre de membres en exercice : 39

PRESENTS (29) : JP. ABELIN, M. LAVRARD, J. MELQUIOND, L. RABUSSIER, P. MIS, AF. BOURAT, M. BEN EMBAREK, F. BRAUD, G. MAUDUIT, C. FARINEAU, B. ROUSSENQUE, D. BEAUDEUX, JP. MEUNIER, E. PHILIPPONNEAU, N. CASSAN FAUX, E. AZIHARI, F. BRAILLARD, Y. ERGÜL, H. PREHER, T. BAUDIN, K. WEINLAND, P. BARAUDON, F. MÉRY, Y. GANIVELLE, E. AUDEBERT, L. BRARD, C. PAILLER, S. LANSARI CAPRAZ, D. CROCHARD

POUVOIRS (8) : 1. J. DUMAS donne pouvoir à JP. ABELIN
2. A. BEN DJILLALI donne pouvoir à M. LAVRARD
3. JC. GAILLARD donne pouvoir à J. MELQUIOND
4. A. LAURENDEAU donne pouvoir à L. RABUSSIER
5. G. MESLEM donne pouvoir à P. MIS
6. M. MONTASSIER donne pouvoir à AF. BOURAT
7. E. FARHAT donne pouvoir à M. BEN EMBAREK
8. G. MICHAUD donne pouvoir à K. WEINLAND

EXCUSES (2) : M. METAIS, L. GUILLARD

Nom du secrétaire de séance : Françoise BRAUD

RAPPORTEUR : Madame Corine FARINEAU

OBJET : Visa automne - Attribution de subventions aux associations sportives

Dans le cadre de sa politique enfance jeunesse et de son projet éducatif local, la commune de Châtellerault souhaite permettre aux enfants et aux familles d'accéder à des loisirs de qualité sur la période des vacances scolaires.

Une offre d'activités sportives et culturelles est proposée à destination des mineurs âgés de 8 à 14 ans.

Ces activités ont été mises en place par l'équipe d'animation sportive et par des prestataires locaux du 21 au 25 octobre 2019.

En terme de tarification, il a été proposé :

- une participation financière pour l'inscription aux activités selon deux tranches de quotient familial :

<i>QF < 700€</i>	<i>1 € la demi-journée</i>
<i>QF > 700€</i>	<i>2€ la demi-journée</i>

Pour constituer une offre de qualité et variée, la commune de Châtellerault a sollicité des associations sportives. Cette année les associations participantes sont Espirito Capoeira Brasil, le Tennis Club Châtelleraudais la Nautique, le Club Alpin Français d'escalade.

Ces associations reçoivent en contrepartie une subvention, il est proposé d'attribuer les montants suivants :

- Espirito Capoeira Brasil : 60 euros*
- Tennis Club Châtelleraudais la Nautique : 149 euros*
- Club Alpin Français d'escalade : 250 euros*

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

ACTE N° CM-20191210-027

du 10 décembre 2019

n°027

page 2/2

* * * * *

VU la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

VU l'article L 1611-4 du Code général des collectivités territoriales relatif au contrôle sur les associations subventionnées,

VU la délibération n°30 du conseil municipal du 22 mai 2019 portant sur l'organisation de Visa Automne 2019

CONSIDÉRANT que les associations, au vu du bilan définitif, ont honoré leurs engagements,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide d'attribuer aux associations participantes pour le dispositif "Visa Automne " les subventions suivantes : 60 euros à Espirito Capoeira Brasil ; 149 euros au Tennis Club Châtelleraudais la Nautique et 250 euros à Club Alpin Français d'escalade.

La dépense sera imputée sur le compte budgétaire 422.3 / 6574 / 5300

Vote : Adopté à l'unanimité

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
La responsable du service juridique
Nadège GROLLIER

